

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels**

Band (Jahr): **8 (1899)**

Heft 12

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Erchelet
• • • Samstags

Paraissant
• • • le Samedi

Abonnement:
Für die Schweiz:
12 Monate Fr. 5.—
6 Monate „ 3.—
3 Monate „ 2.—
Für das Ausland:
12 Monate Fr. 7.50
6 Monate „ 4.50
3 Monate „ 3.—
Vereins-Mitglieder erhalten das Blatt gratis.

Inserate:
20 Cts. per 1 spatige Pettizelle oder deren Raum. Bei Wiederholungen entsprech. Rabatt. Vereins-Mitglieder bezahlen 10 Cts. netto per Pettizelle oder deren Raum.



Abonnements:
Pour la Suisse:
12 mois Fr. 5.—
6 mois „ 3.—
3 mois „ 2.—
Pour l'Étranger:
12 mois Fr. 7.50
6 mois „ 4.50
3 mois „ 3.—
Les Sociétaires reçoivent l'organe gratuitement.

Annonces:
20 Cts. pour la petite-ligne ou son espace. Rabais en cas de répétition de la même annonce. Les Sociétaires payent 10 Cts. net par petite-ligne ou son espace.

Organ und Eigentum des **Schweizer Hotelier-Vereins** 8. Jahrgang | 8^{me} Année | Organe et Propriété de la **Société suisse des Hôteliers**

Redaktion und Expedition: Sternengasse No. 21, Basel * TÉLÉPHONE 2406 * Rédaction et Administration: Rue des Étoiles No. 21, Bâle.

A PROPOS DE L'ENQUÊTE FÉDÉRALE SUR LES INDUSTRIES.

On sait que les chambres fédérales ont nommé des commissions composées de membres des deux conseils et chargés de faire un rapport et des propositions sur les meilleurs procédés à suivre pour une enquête fédérale sur les industries.

Considérant que les relevés statistiques obtenus jusqu'à présent sur l'industrie des hôtels ont dû être établis sur des bases douteuses, par suite de l'indifférence des intéressés, et qu'une enquête officielle lui paraît être le seul moyen d'obtenir des données exactes, le comité de notre société a adressé aux deux commissions une pétition renfermant sous forme de projets de questionnaires toutes les rubriques dont l'établissement paraît indispensable pour un tableau exact des facteurs intéressants l'industrie hôtelière.

La pétition qui est parvenue dans les premiers jours de février au Département de l'industrie, pour être transmise aux deux commissions, a le texte suivant:

Monsieur le président et Messieurs les membres de la commission du Conseil national et du Conseil des États pour l'enquête fédérale sur les industries.

Monsieur le président!
Messieurs!

Le Comité de la Société suisse des hôteliers se permet de venir par la présente vous soumettre ses vœux au sujet de l'enquête fédérale qui se prépare sur les industries, sous forme de deux projets de questionnaire pour l'industrie hôtelière, et de les recommander instamment à votre bienveillante attention.

Il est à peine nécessaire d'insister longuement sur la haute importance que présente pour notre patrie suisse l'industrie des hôtels au point de vue de l'économie sociale et politique. Il suffit de faire remarquer que le capital total investi dans cette industrie s'élève à 518 millions de francs, et que le montant des recettes brutes annuelles fournies par la fréquentation tant interne qu'étrangère dépasse 114 millions de francs; que d'autre part, les dépenses comportent 83 millions, savoir: environ 40 1/2 millions pour vivres, 8 1/2 millions pour boissons, 8 1/2 millions pour salaires d'employés, 1 1/2 million d'impôts, 1/2 million pour patentes, 2 1/2 millions pour éclairage, 3 millions pour combustibles, 4 millions pour l'entretien des bâtiments, 3 millions pour celui du mobilier, 7 1/2 millions de frais généraux, 1 1/2 million pour la réclame, 700,000 francs pour primes d'assurance et 1 million pour frais divers. L'industrie des hôtels assure l'existence d'environ 24,000 employés, dont 2/3 de suisses et 1/3 d'étranger.

Ces données statistiques, qui se rapportent uniquement aux établissements participant au tourisme, et ont été établies à l'occasion de l'Exposition nationale de 1896 par la Société suisse des hôteliers pour l'exercice de 1894 sur une base qui ne saurait être considérée comme absolument complète et exacte, peuvent néanmoins être admises avec une approximation suffisante.

La manière dont ces relevés ont été obtenus, et les principes, qui leur servent de base, sont exposés en détails dans une édition spéciale de l'organe de notre société, l'"Hôtel-Revue" dont nous nous permettons de joindre quelques exemplaires à cette pétition en les recommandant, Messieurs, à votre bienveillant examen.

Le développement toujours croissant du tourisme et l'extension de l'industrie hôtelière qui en résulte sont devenus avec le temps un facteur si important de la vie économique en Suisse, que leur connaissance exacte nous pa-

rait devoir répondre au désir non seulement des autorités et des hommes d'état participant directement à la vie publique et sociale, mais encore de tout citoyen soucieux des intérêts nationaux.

Toutefois, les difficultés incompréhensibles des recherches statistiques n'ont cessé de rencontrer jusqu'à présent dans les milieux intéressés, impliquent la conclusion que l'initiative privée ne saurait réussir à obtenir à l'avenir des résultats complets, satisfaisants et de toute critique. Ce succès n'est réservé qu'à l'action officielle, que nous saluons avec plaisir et qui mérite d'être énergiquement appuyée.

Passant aux questionnaires ci-joints, nous nous permettons d'en faire ressortir quelques points et de les accompagner d'explications là où nous les jugeons utiles à la cause.

Les questions en général et les réponses correctes qu'elles demandent présentent un grand intérêt et une haute importance pour chaque hôtelier, et leurs conséquences économiques sont d'une valeur capitale pour la collectivité.

Pour ce qui concerne les indications que doivent porter les questionnaires, l'expérience nous a montré qu'il n'est pas toujours prudent d'y faire figurer des remarques tendant à faire souligner les dénominations contingentes, par exemple pour la question 5: propriétaire, fermier, gérant ou directeur, la remarque: „Souligner les mots correspondants.“ Ces „facilités“ ne sont que trop souvent observées insuffisamment ou pas du tout, et il nous paraît indiqué d'examiner si le but ne serait pas mieux atteint en demandant une réponse manuscrite à chaque question. Ces considérations nous ont amenés à proposer, outre le questionnaire en usage jusqu'ici, un schéma rédigé dans le sens indiqué.

Explications:

Question 3: Hotel, Pensions etc.: Voici les principes qui ont servi de base jusqu'ici à nos relevés statistiques en ce qui concerne la différenciation souvent très difficile des hôtels d'étrangers d'avec ceux qui ne servent qu'à la fréquentation locale ordinaire.

1. Tous les établissements de saison et de pension, ainsi que ceux pour cures ont été considérés d'emblée comme hôtels d'étrangers.
2. Les établissements ouverts toute l'année mais aménagés plus spécialement pour la saison, sont également considérés comme hôtels d'étrangers.
3. Pour les établissements ouverts à l'année où il est difficile de constater exactement la fréquentation des étrangers, on a recherché si leur clientèle de saison se composait en majorité de personnes voyageant pour leur plaisir ou pour leur santé — en opposition avec les voyageurs de commerce; si tel était le cas, ces établissements ont été rangés également sous la rubrique: hôtels d'étrangers.
4. Les établissements ouverts à l'année servant à héberger des pèlerins, des ouvriers, etc., n'ont pas été considérés comme hôtels d'étrangers.

Question 7: Touristes, personnes faisant une cure, etc.: On pourrait encore faire une rubrique: Pensionnaires, comprenant les hôtels des pensions, mais nous avons remarqué que ce fait pourrait occasionner des confusions, en ce sens que les petits hôtels qui tiennent pension à midi et le soir pour employés et ouvriers de la localité, portent ces personnes comme „pensionnaires“, ce qui ne correspond pas au sens précis de la question posée.

Question 8: Restaurant public: Nous entendons par là les restaurants dont l'accès est ouvert non seulement aux personnes habitant l'hôtel, mais au public en général.

Question 11: Nuits: Cette rubrique comprend le nombre des lits occupés par nuit, calculé pour toute l'année. La réponse à cette question permettra de constater la durée moyenne du séjour de chaque voyageur.

Question 17: Nombre des employés: Nous attachons une importance particulière à la différenciation entre Suisses et étrangers, afin de répondre aux plaintes des employés concernant la préférence accordée aux étrangers pour cause de service militaire.

Nous croyons pouvoir nous en tenir aux explications ci-dessus.

Si l'un ou l'autre de nos confrères se trouvait dans l'impossibilité de tirer de ses livres les réponses à certaines questions, circonstance avec laquelle il faudra compter, la Société suisse des hôteliers est prête, dès que le haut Conseil fédéral aura arrêté le choix du questionnaire, à attirer par l'entremise de l'organe de la société l'attention de ses membres sur l'enquête projetée et les questions qui s'y rattachent, et à les inviter à préparer soigneusement des réponses à y faire.

En vous priant, Messieurs, de bien vouloir examiner nos desiderata et en tenir compte dans la mesure du possible, nous avons l'honneur de vous présenter l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Ouchy, le 25 Janvier 1899.

Au nom de la Société suisse des Hôteliers,
Le président:
J. Tschumi.

Voici les rubriques des deux projets de questionnaires précités:

1. Localité.
2. Nom de l'établissement.
3. L'établissement est-il un hôtel, une pension, un lieu de cure, une auberge ou un asile?
4. Non du tenancier.
5. Le tenancier est-il propriétaire, locataire, gérant ou directeur?
6. L'établissement est-il exploité à la saison ou à l'année?
7. Reçoit-il des touristes, des personnes faisant une cure, des voyageurs de commerce, des passants, des ouvriers en quête de travail?
8. L'établissement possède-t-il un restaurant public ou non?
9. Nombre des lits:
a) de maîtres;
b) de réserve (dans la maison et au dehors);
c) d'employés;
d) pour la famille.
10. Nombre des arrivées.
11. Total des nuitées.
12. Capital investi dans l'établissement (prix d'achat, prix de vente, [offert], valeur portée en compte).
13. Assurance immobilière (des bâtiments.)
14. Assurance mobilière (inventaire, avec ou sans les effets des employés.)
15. Prime d'assurance:
a) assurance immobilière;
b) assurance mobilière;
c) assurance contre les accidents (employés, lift, chevaux, vitrines, glaces, etc.)
16. Nombre des employés:
a) pendant la saison: Suisses (hommes, femmes), étrangers (hommes, femmes);
b) en dehors de la saison: Suisses (hommes, femmes), étrangers (hommes, femmes.)
17. Durée de l'emploi (nombre des journées de nourriture).
18. Salaires d'employés (en bloc): par an ou par saison.

Brand im Hotel Beau-Rivage in Interlaken.

Dienstag den 28. März, nachmittags 4 Uhr brach im Hotel Beau-Rivage in Interlaken ein heftiger Brand aus. Das Hotel befindet sich seit einigen Jahren im Besitze des Herrn J. Döpfner, Besitzer des Hotel St. Gotthard in Luzern.

Ueber die Katastrophe bringt der „Bund“ folgende Einzelheiten:

„Es war circa 4 Uhr nachmittags, als Alarm gemacht und die grosse Rauchwolke im Ostende Interlakens sichtbar wurde. Auf der Brandstätte angelangt, sah man den Dachstuhl und den Turm des Hotels lichterloh brennen. Rasch fanden sich die Feuerwehren von Interlaken und den umgebenden Dörfern ein; erst aber, als die langen Feuer- und Schiebeleitern aufgestellt waren, konnten die Feuerwehren den Kampf mit dem verheerenden Elemente aufnehmen. Zudem wehte anfänglich Westwind; ein Glück, dass der Brand auf der Ostseite des Gebäudes, oben im 4. Stock ausgebrochen war, andernfalls wäre das Hotel wohl bis auf den Grund ausgebrannt. Ueber die Brandursache vernimmt man als sicher, dass ein Spengler in einem Mansardenzimmer mit Lötben beschäftigt war. Ob nun ein Unfall oder Fahrlässigkeit vorliegt, wird die amtliche Untersuchung ausmitteln. Dank der angestregten Tätigkeit der Feuerwehren, konnte der Brand auf den Dachstuhl und den obersten Stock beschränkt werden. Indes wird auch der innere Teil schwer gelitten haben, da der Lift gleich dem Blasebalg einer Esse wirkte. Was ferner dem Feuer entrissen wurde, wird durch das Wasser verdorben sein, so dass das Hotel mindestens zur Hälfte oder zu drei Viertel verwest ist. Das Mobilien der untern Stockwerke konnte zum grössten Teil gerettet werden; wie es aber bei Rettungsarbeiten geschieht, dürfte vieles Schaden gelitten haben.

Das nun als Ruine dastehende Hotel wurde im Jahre 1870/71 von Herrn Architekt Davinet erbaut. Internierte französische Soldaten halfen während ihres Aufenthaltes in Interlaken am Erstellen des Mauerwerkes. Erste Besitzer waren die Herren Schild und Knechtelhofen. Nach mehrfachen Handänderungen kam das Hotel durch Kauf in die Hand von Herrn Döpfner in Luzern. Die vorzügliche Führung erwarb dem Hause einen entsprechenden Ruf. Das Hotel ist für Fr. 343,000, das Mobilien für Fr. 220,397 versichert.

Der Besitzer ist auch gegen Betriebsstörung versichert. Immerhin erleidet er noch bedeutenden Schaden. Bei den Rettungsarbeiten ging es nicht ohne Verletzung zu, doch sind glücklicherweise nicht schwere Unfälle zu beklagen.“

Hoffentlich wird es gelingen, den Bau wenigstens bis zum Beginn der Hochsaison wieder betriebsfähig zu machen, der Ausfall wird dann immerhin noch ein ganz erheblicher bleiben.

Witterung im Januar 1899.

Bericht der schweizer. meteorologischen Centralanstalt.

In der Voraussicht, dass mancher unserer geschätzten Leser am Ende eines Jahres froh sein wird, sich über die Witterungsverhältnisse der verwichenen Saison oder des Jahres Rechenschaft ablegen zu können, bringen wir von jetzt an das jeweilige Monatsbulletin der schweizer. meteorologischen Centralanstalt in Zürich zur Veröffentlichung.

	Zahl der Tage						
	mit Regen		helle		mit starkem Wind		mit starkem Wind
	Regen	Schnee	Nebel	helle	trübe	windstille	
Zürich . .	17	8	7	3	21	20	9
Basel . .	14	4	1	2	19	20	9
Neuchâtel	17	5	6	2	26	17	8
Genève . .	13	4	10	2	24	16	9
Bern . .	15	7	11	1	24	21	6
Luzern . .	17	6	8	3	21	25	5
St. Gallen	17	12	8	7	16	21	8
Lugano . .	12	2	0	9	13	25	4
Chur . .	14	10	2	11	13	17	5
Davos . .	14	14	0	11	14	28	1

Sonnenscheindauer in Stunden: Zürich 37, Basel 40, Bern 37, Genève 42, Lugano 39, Davos 72.